

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de GRAND-VABRE**

*Séance du 20 décembre 2011*

L'an deux mille onze,

Et le mardi vingt décembre,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur Jean-Paul DELAGNES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents :** MM. DELAGNES, LACAZE, BIER, Mme COSTES, Mlle GAILLAC, MM. LESCURE, FABRE Serge, FABRE Paul et Mme PINQUIE DOUMBOUYA Marie-Noëlle.

**Absent excusé :** M. LAVERGNE,

**Absent non excusé :** M. ROUQUETTE.

**Secrétaire :** Mlle GAILLAC.

**Date de convocation et d'affichage :** 12 décembre 2011

**(nombre de membres :** Conseil Municipal : 11 –En exercice: 11 –Présents: 9)

**OBJET : Dissolution du SIVM du Canton de Conques.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que faisant suite à la demande d'adhésion de chacune des communes composant le SIVM du Canton de Conques à la Communauté de Communes Causse et Vallon de Marcillac, l'ensemble des compétences du SIVM du canton de Conques seront exercées par la nouvelle Communauté de Communes créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le comité syndical du SIVM a décidé de dissoudre le SIVM du canton de Conques par délibération en date du lundi 5 décembre 2011.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la dissolution du SIVM du canton de Conques à compter du 31 décembre 2011, conformément à l'article n° 41 des statuts du 19 février 1965, concomitamment à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Causse et Vallon de Marcillac à l'ensemble des communes du SIVM du canton de Conques au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- **APPROUVE** le transfert de l'actif et du passif du SIVM du canton de Conques à la Communauté de Communes Causse et Vallon de Marcillac qui exercera l'intégralité des compétences du SIVM du canton de Conques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- **DESIGNE** Monsieur le Maire pour faire exécuter cette décision.

**OBJET : Attribution du marché de travaux pour la construction de la Résidence pour Personnes Agées « les Hortensias ».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 septembre 2010 qui approuve le projet de construction d'une Résidence pour Personnes Agées « les Hortensias ». Ce projet consiste en la création de 6 logements neufs et l'aménagement d'une Maison des Services dans un bâtiment existant.

Il rappelle ensuite qu'une première consultation a été lancée le 29 septembre 2011 pour 16 lots, suivie d'une 2<sup>ème</sup> le 21 novembre 2011 pour 3 lots.

Suite à l'ouverture des offres et l'analyse de celles-ci par la SICA HABITAT RURAL, Maître d'Œuvre de l'opération, la commission d'appel d'offres réunie le 20 décembre 2011 propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes : **VOIR TABLEAU JOINT EN ANNEXE.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la commission et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées dans le tableau.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :*

- **DECIDE D'ATTRIBUER** les 16 lots constituant le marché relatif à la construction d'une Résidence pour Personnes Agées « les Hortensias », conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2012.

Annexe à la délibération N° 2011 8 2

**Construction de la Résidence "les Hortensias" et aménagement d'une maison des service intergénération à GRAND-VABRE**

**Récapitulatif des offres retenues - Appels d'offres des 29/09 et 21/11/2011**

Commission du 20 décembre 2011

N°	Lot	Entreprises	Logements Neufs	Maison des Services	Total HT
1	Terrassement - VRD - Abords	SARL PRADALIER - Villecomtal	17 335.52 €	6 342.72 €	23 678.24 €
2	Démolitions - Gros Œuvre	SARL BESSOLES TP - Bozouls	145 002.74 €	37 525.20 €	182 527.94 €
3	Charpente bois	SARL SICOB - Rieuepeyroux	7 758.61 €	738.75 €	8 497.36 €
4	Couverture - Zinguerie - Etanchéité	SARL FRUGERE - Flavin	21 335.20 €	2 031.68 €	23 366.88 €
5	Menuiseries Extérieures	SA BALLAT - Baraqueville	26 950.79 €	22 104.30 €	49 055.09 €
6	Menuiseries Intérieures	SARL BRAS TURLAN - Marcillac	26 500.00 €	10 000.00 €	36 500.00 €
7	Plâtrerie - Isolation	SARL SANHES - Sénergues	33 803.30 €	14 453.67 €	48 256.97 €
8	Chapes - Carrelages - Faïences	SARL SANHES - Sénergues	29 201.81 €	9 325.50 €	38 527.31 €
9	Revêtements de sols souples	SARL SALEILLES DECO 12 - Rodez	5 136.34 €	2 207.28 €	7 343.62 €
10	Faux Plafonds	SARL BELET ISOLATION - Olemps	1 130.95 €	998.16 €	2 129.11 €
11	Electricité - Chauffage électrique	SARL AUREJAC - St-Cyprien	28 448.07 €	33 628.45 €	62 076.52 €
12	Chauffage - Sanitaire - Ventilation	SARL FABRE R & G - Grand-Vabre	28 885.35 €	27 216.01 €	56 101.36 €
13	Equipement Office	SARL SALSON - Rodez	0.00 €	17 755.00 €	17 755.00 €
14	Ascenseur	THYSSENKRUPP - Clermont Fd	24 900.00 €	0.00 €	24 900.00 €
15	Peintures - Revêtements muraux	SARL GASTON - Decazeville	12 421.84 €	10 282.07 €	22 703.91 €
16	Ravalements Extérieurs	ENT. CANO ET FILS - Decazeville	9 273.91 €	989.99 €	10 263.90 €
	<b>TOTAUX HT</b>		<b>418 084.43 €</b>	<b>195 598.78 €</b>	<b>613 683.21 €</b>

**OBJET : Désignation des délégués à la Communauté de Communes Conques-Marcillac.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 juillet 2011 dans laquelle la commune de GRAND-VABRE sollicite son adhésion à la Communauté de Communes Causse et Vallon de Marcillac, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il donne ensuite lecture des statuts de la nouvelle Communauté de Communes de Conques-Marcillac, approuvés par délibération du 13 décembre 2011.

Pour être représentée au sein de l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes, la Commune de Grand-Vabre doit désigner ses délégués selon les dispositions de l'article 6 des statuts qui prévoit pour Grand-Vabre :

- 2 délégués titulaires
- 1 délégué suppléant

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents :*

**- DESIGNE :**

- MM. DELAGNES Jean-Paul et LACAZE Claude, en qualité de délégués titulaires.
- Mme COSTES Brigitte, en qualité de déléguée suppléante.

**OBJET : Raccordement au réseau électricité de l'habitation de M. et Mme MICHEL Gérald et Nicole. Participation à verser au S.I.E.D.A.**

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de la maison de M. et Mme MICHEL Gérald et Nicole nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 3 066,62 € TTC.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la commune est de 819,00 €.

L'ouverture, la fermeture des tranchées, la fourniture et la pose de la gaine ainsi que la reprise éventuelle des revêtements demeurent à la charge de la commune.

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents :*

1. de demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux précités ;
2. de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 819,00 € correspondant à la contribution restant à charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.;
3. dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

**OBJET : Prise de bail à loyer. Appartement T2 – Immeuble Dadon à Grand-Vabre. Commune de GRAND-VABRE à Monsieur DELBOS Lucien.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande émanant de Monsieur DELBOS Lucien, domicilié à 12300 DECAZEVILLE – Résidence les Frênes, route de Bonnissard, appartement 9 - qui désire prendre à bail à loyer un appartement de type 2, situé au 1er étage de l'immeuble Dadon, au bourg de Grand-Vabre, et ce à compter du 16 mars 2012. Cet appartement est actuellement libre.

Il comprend :

- Une cuisine, un séjour, une chambre, un WC, une salle de bain et un balcon.
- Il est en bon état d'entretien et dispose d'un chauffage électrique.
- Il est nu de tout mobilier.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **ACCEPTE** de donner à bail à loyer pour une durée de TROIS ANS, à compter du 16 mars 2012 et jusqu'au 15 mars 2015, l'appartement T2 désigné ci-dessus, pour un loyer mensuel de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (260,00 €), charges non comprises.

- **DECIDE** que le loyer est payable vers le 20 de chaque mois à partir de l'entrée en jouissance, avec convention que ce loyer sera indexé et révisé annuellement au 1<sup>er</sup> juillet en fonction de

l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE (réf. 3ème trimestre 2011 = 120,95). La première révision interviendra le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

- **FIXE** à un mois de location le montant du dépôt de garantie.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à faire tous états des lieux, à passer et signer le contrat de location aux conditions ci-dessus exposées.

**OBJET : Budget annexe assainissement.**

**Amortissement des travaux de construction des réseaux du bourg de Grand-Vabre.  
(cette délibération remplace et annule celle du 2 décembre 2010)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'amortir la somme de 814 951,35 € correspondant aux travaux de construction des réseaux d'assainissement du bourg de Grand-Vabre (tranche ferme et tranches complémentaires).

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'amortir cette subvention sur une période de 40 ans, suivant le tableau ci-joint ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les sommes correspondantes au compte 681 en dépense et au compte 2815 en recette sur le budget annexe « assainissement » de la commune, dès l'exercice 2008 et jusqu'en 2047.

**OBJET : Construction d'une Résidence pour Personnes Agées « les Hortensias ». Habitat Locatif Neuf et aménagement d'une « Maison des Services » dans un bâtiment existant.  
Plan de financement et demande d'aide financière de l'Etat au titre du FNADT.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de construction de 6 logements locatifs neufs pour personnes âgées et l'aménagement d'une « Maison des Services » dans un bâtiment existant (maison d'habitation cédée gracieusement à la commune par M. et Mme GIROU Gabriel). Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma coordonné d'accompagnement au vieillissement gériatrique et gérontologique du canton de Conques.

Il informe le Conseil que ce projet, en cohérence avec le « Schéma Départemental Vieillesse et Handicap 2008-2013 » adopté le 28 janvier 2008, pourrait bénéficier d'une participation financière de l'Etat au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Il présente ensuite l'avant projet sommaire et l'estimation du projet d'un montant total hors taxes de 728 392,21 € (Logements = 454 492,43€ et Maison Services = 273 899,78 €)

Il précise enfin que les travaux pourraient débuter en février 2012, puis présente le plan de financement qui pourrait être le suivant (voir tableau joint en annexe 1):

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le projet ci-dessus ainsi que son plan de financement ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter auprès de la l'Etat la subvention FNADT ;
- **CONFIRME** que les travaux pourraient débuter en février 2012 et précise que la durée probable du chantier est de 12 à 15 mois.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette opération.

## PLAN DE FINANCEMENT (au 20/12/2012)

Montant total des travaux HT = 621 279,00 € (TTC = 679 299,36 €)

(Habitat Locatif = 452 130,00 € HT - Maison des Services = 169 149,00 € HT)

Financements	Habitat Locatif Neuf	Maison des Services	Total
Etat (au titre du PER) - FNADT	132 018.00 €		132 018.00 €
Etat DETR		50 744.00 €	50 744.00 €
Etat - PLUS et PLAI	15 000.00 €		15 000.00 €
Région	- €	10 000.00 €	10 000.00 €
Département	50 000.00 €	- €	50 000.00 €
Ministère de l'Intérieur	5 250.00 €		5 250.00 €
Subvention CARSAT (mobilier)		5 700.00 €	5 700.00 €
Emprunt sans intérêts CARSAT	147 910.00 €	69 836.00 €	217 746.00 €
Autres emprunts	87 970.00 €	113 591.00 €	201 561.00 €
Autofinancement	20 216.00 €		20 216.00 €
<b>Sous Total Hors taxes</b>	<b>458 364.00 €</b>	<b>249 871.00 €</b>	<b>708 235.00 €</b>
TVA à 5,5 % (logements) et 19,60 % (MS)	25 210.02 €	48 974.72 €	74 184.74 €
<b>TOTAUX TTC</b>	<b>483 574.02 €</b>	<b>298 845.72 €</b>	<b>782 419.74 €</b>

### **OBJET : Participation de l'association « Amicale des Enfants de GRAND-VABRE », au programme d'acquisition de passerelles sur les chemins de randonnées.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du bureau de l'association « Amicale des Enfants de GRAND-VABRE » qui a eu lieu à la Vinzelle le 14 novembre 2011.

Lors de cette réunion, il est prévu la dissolution de cette association, suite au regroupement qui s'est effectué en 2010 avec trois autres amicales : St-Cyprien sur Dourdou, St-Félix de Lunel et Villecomtal.

La clôture des comptes de l'Amicale a donc été décidée et le bureau a proposé de verser à la commune de GRAND-VABRE une somme de 550,00 €, pour participation à l'acquisition et à la pose de passerelles sur des chemins de randonnée.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :*

- **ACCEPTE** la participation de 550 €, versée à la commune par l'association « Amicale des Enfants de Grand-Vabre », pour l'acquisition et la pose de passerelles sur les chemins de randonnée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire au Budget Primitif de 2012 la somme de 550,00 €, en recettes, au compte 1328 28 « Subventions associations passerelles ».

### **OBJET : Résidence les Hortensias.**

Considérant le début des travaux qui est prévu en janvier ou février 2012, le Maire précise qu'il serait intéressant, dès maintenant, de se pencher sur le montant des loyers à appliquer aux différents logements afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes. Une commission de travail sera créée rapidement.

## **OBJET : Désignation des délégués aux commissions de travail de la Communauté de Communes Conques Marcillac.**

Les délégués aux différentes commissions de travail sont les suivants :

*Assainissement* : T = LACAZE Claude – S = FABRE Paul  
*Finances Assainissement* : LACAZE Claude  
*Déchets Ménagers* : LACAZE Claude – S = ROUQUETTE Michel  
*Gestion équipements administratifs et techniques* : COSTES Brigitte  
*Gestion équipements sportifs* : GAILLAC Marie  
*Développement économique* : DELAGNES Jean-Paul  
*Voirie* : BIER Christian – LESCURE André  
*Assistance technique du personnel* : PINQUIE DOUMBOUYA Marie-Noëlle  
*Finances budget général* : PINQUIE DOUMBOUYA M. Noëlle – GAILLAC Marie  
*Culture* : T = COSTES Brigitte – S = LAVERGNE André  
*Communication* : GAILLAC Marie – FABRE Serge  
*Service à la personne* : DELAGNES Jean-Paul, LACAZE Claude  
*Défense des services publics* : BIER Christian  
*Accessibilité* : ROUQUETTE Michel  
*Petite enfance* : FABRE Serge  
*Tourisme* : COSTES Brigitte – DELAGNES Jean-Paul

## **OBJET : Création d'une SPL. Accord de principe.**

Suite à l'arrêt fin 2011 des prestations d'ingénierie publique assurées par les services de l'Etat pour le compte des collectivités, plaçant les petites communes rurales face à la nécessité de trouver de nouvelles solutions, l'Association des Maires de l'Aveyron s'est penché sur le problème et propose la création d'une Société Publique Légale (S.P.L.). Cette société aurait pour objet d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que de faire des études et de la gestion de dossier en matière technique, administrative, juridique et financière pour aider ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs compétences et de leurs projets dans les domaines que sont ; l'assainissement, la voirie, l'eau, les bâtiments publics et l'aménagement urbain.

Le maire donne lecture des projets de statuts et de fonctionnement de cette S.P.L. Le conseil, conscient qu'il existe un besoin réel, accepte de donner un accord de principe à la création de cette nouvelle société.

## **OBJET : Dépenses inauguration de la chapelle de Monédiès.**

Le maire présente l'état des dépenses concernant la cérémonie d'inauguration de la chapelle de Monédiès. 190 personnes étaient présentes pour un coût total de 1 149,35 € (soit 6,05 € par personne). Ainsi qu'il était prévu, la Commune et Culture et Patrimoine se sont partagé les frais à part égales.

## **OBJET : Panneaux électoraux.**

Considérant la vétusté des panneaux électoraux, le maire propose d'en acquérir de nouveaux. Ainsi que le prévoit la réglementation pour les communes de moins de 500 électeurs, il est donc décidé d'en acheter cinq pour un coût de 475 € HT, à prévoir au budget primitif 2012.

## **OBJET : Bulletin municipal 2011 – Vœux.**

Le bulletin municipal 2011 est en cours d'édition. Les personnes présentes à la 1<sup>ère</sup> cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 22 janvier à la salle des fêtes à 11 heures pourront le retirer ce jour-là ; pour les autres, la distribution se fera comme d'habitude.